



Arabie saoudite

Bahreïn

Égypte

Émirats arabes unis

Iraq

Israël

Jordanie

Koweït

Liban

Oman

Qatar

République arabe syrienne

Yémen

Moyen-Orient

Environnement opérationnel

Les politiques d'asile au Moyen-Orient, région qui produit et qui accueille un grand nombre de réfugiés, sont dominées par des préoccupations sécuritaires. Les pays, dans leur très grande majorité, ne sont pas signataires des principaux traités internationaux sur les réfugiés, et ne se sont pas non plus dotés de lois ou de procédures d'asile conformes aux normes internationales. Les stratégies nationales ou régionales pour gérer les déplacements de populations internes et externes, notamment les mouvements migratoires mixtes, font également défaut. Cependant, c'est une région où des millions de réfugiés et d'autres personnes qui relèvent de la compétence du HCR ont trouvé la sécurité et où les États font preuve d'une grande hospitalité, ainsi que d'un intérêt sincère pour d'éventuels partenariats stratégiques avec le Haut Commissariat.



La situation humanitaire des réfugiés iraqiens et de leurs compatriotes déplacés à l'intérieur de leur propre pays inquiète vivement le HCR. La présence de centaines de milliers d'Iraqiens en République arabe syrienne et en Jordanie fait peser une lourde charge sur l'économie et sur les structures sociales de ces deux pays, qui accueillent également un nombre non négligeable de réfugiés palestiniens. Ce fardeau a été quelque peu allégé grâce au soutien généreux de la communauté internationale, qui a eu un effet positif sur le climat général de protection des Iraqiens réfugiés au Moyen-Orient. Néanmoins, il convient d'offrir des témoignages de solidarité plus vigoureux à ces deux pays pour leur permettre de faire face à la situation.

La situation qui règne en Iraq n'est pas propice à une opération organisée de rapatriement librement consenti ; cependant, bon nombre de réfugiés décident de rentrer seuls. Le Haut Commissariat a adopté une nouvelle politique de gestion individualisée des cas, afin de dispenser une aide au rapatriement à ces réfugiés. Compte tenu de l'amélioration de la sécurité en Iraq et de l'inquiétude croissante des Iraqiens réfugiés dans des États limitrophes quant à la dégradation de leurs conditions de vie, le rythme des rapatriements librement consentis devrait sensiblement s'accélérer en 2009.

Au Yémen, les mouvements mixtes, réunissant des milliers de demandeurs d'asile et de migrants, engendrent des problèmes de protection. Ces mouvements sont principalement composés de Somaliens et d'Éthiopiens qui fuient la violence et/ou sont à la recherche de meilleurs moyens d'existence. Ces gens traversent le Golfe d'Aden sur des embarcations qui ne sont pas en état de naviguer et

sont bien souvent exploités, torturés, ou victimes de sévices pendant la traversée – lorsqu'ils n'y trouvent pas la mort.

Le Gouvernement pratique depuis longtemps une politique de la porte ouverte vis-à-vis des Somaliens, auxquels il accorde d'emblée (*prima facie*) le statut de réfugié. Cependant, l'augmentation du nombre de réfugiés et d'autres migrants met cette hospitalité à rude épreuve. Si la communauté internationale n'assume pas une part plus importante de cette charge, le Gouvernement sera peut-être contraint de restreindre son accueil. La situation est aggravée par la présence d'un certain nombre de déplacés internes, déracinés par un conflit qui a éclaté au Yémen du Nord.

Des demandeurs d'asile et des réfugiés originaires du Soudan, de l'Érythrée et de pays sub-sahariens continuent à passer d'Égypte en Israël, dans l'espoir d'y trouver une protection et des moyens d'existence. Ceci a une incidence négative sur la protection en Égypte, où les autorités ont refoulé en juin 2008 un nombre important de demandeurs d'asile érythréens vers leur pays d'origine.

Stratégie

Au Moyen-Orient, la stratégie du HCR visera principalement à garantir la prise en charge des besoins humanitaires essentiels des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, à combler certaines lacunes dans la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de sa compétence, comme la non-adhésion aux traités internationaux sur les réfugiés et



Des Iraquiens à la frontière d'al Tanf cherchent refuge en République arabe syrienne.

HCRIP - Sarais

le manque de politiques et de procédures nationales en matière d'asile, et à lutter contre l'apatridie.

Le Haut Commissariat cherche à remédier à ces problèmes en apportant des solutions durables et en offrant une aide humanitaire essentielle, notamment une assistance sous forme de soins et d'entretien et des possibilités de renforcement de l'autosuffisance, aux réfugiés et aux déplacés internes. Le HCR mobilise également un soutien pour les principaux pays d'accueil des réfugiés – en particulier pour la République arabe syrienne, la Jordanie et le Yémen. Enfin, le Haut Commissariat contribue au renforcement de la capacité de gestion des affaires d'asile au sein des structures gouvernementales, des institutions de la société civile et d'organisations régionales comme la Ligue des États arabes. À cet égard, les partenariats noués avec des États du Golfe aident le HCR à rallier le soutien politique, humanitaire et financier de ces pays.

La stratégie du HCR comporte un autre volet, à savoir la réduction des cas d'apatridie. Les efforts déployés à cet effet consisteront notamment à préparer des documents faisant le point sur la situation, à organiser des formations et à débattre avec les gouvernements des moyens de réduire les cas d'apatridie.

Contraintes

Les politiques et les pratiques nationales des États sont dominées par les préoccupations sécuritaires dans la région. La guerre en Iraq, la question palestinienne, qui dure depuis si longtemps, et l'intensification des activités des mouvements extrémistes entravent la protection des réfugiés et l'action humanitaire au Moyen-Orient. L'absence

de systèmes d'asile nationaux fonctionnant avec efficacité est une contrainte supplémentaire.

Opérations

Les opérations du HCR en **Égypte** et au **Yémen**, ainsi que le programme supplémentaire pour la **situation iraquienne** sont présentés dans des chapitres distincts.

En **Jordanie**, au **Liban** et en **République arabe syrienne**, outre les activités au profit des déplacés iraqiens, le HCR exécute des activités relevant de sa mission première en faveur de quelques milliers de réfugiés, principalement originaires du Soudan et de la Somalie. Ces activités consistent notamment à assurer l'enregistrement, ainsi que la détermination individuelle du statut de réfugié, et à dispenser une aide humanitaire essentielle aux familles réfugiées les plus vulnérables. Le Haut Commissariat recherche également des solutions durables, principalement par le biais de la réinstallation, pour remédier au sort des personnes réfugiées dans ces pays. Au Liban, le HCR dispose d'un bureau régional d'appui, qui facilite les activités d'enregistrement, de détermination du statut et de réinstallation dans l'ensemble de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Le HCR renforce sa présence en **Israël** afin d'épauler les autorités dans leurs efforts pour enregistrer et déterminer le statut de plusieurs milliers de demandeurs d'asile. Le Haut Commissariat entend également aider à la mise en place et à l'application de procédures d'asile et examine les domaines de la législation qu'il serait possible de modifier pour améliorer la protection.

Les opérations du HCR en **Arabie saoudite**, à **Bahreïn**, dans les **Émirats arabes unis**, au **Koweït**, à **Oman** et au **Qatar** sont gérées par le bureau régional de Riyad. Les activités du HCR dans la région du Golfe sont principalement orientées sur la sensibilisation, la collecte de fonds, la détermination du statut de réfugié et la réinstallation. Le bureau s'attache également à promouvoir l'adhésion aux traités internationaux sur les réfugiés, l'adoption de législations nationales conformes aux normes internationales et la réduction des cas d'apatridie.

Le HCR encourage les États de la région à assumer davantage de responsabilités dans la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence, dans le respect du droit international. Le Haut Commissariat resserre ses partenariats avec des gouvernements et diverses organisations internationales, comme le Conseil de coopération du Golfe, l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes, ainsi qu'avec des institutions de la société civile et des personnalités en vue, afin de promouvoir la protection des réfugiés et des apatrides dans le monde musulman.

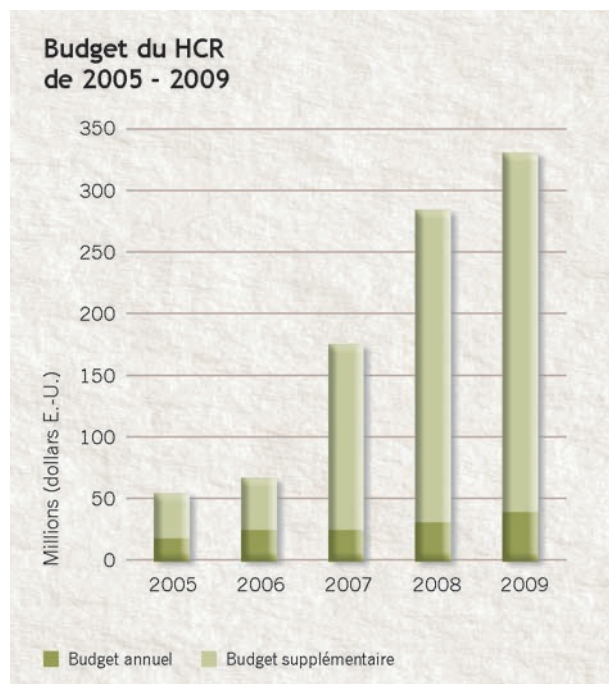
La plupart des pays du Golfe sont confrontés à des problèmes d'apatridie. Le HCR suit la situation et prône l'intégration pleine et entière des apatrides dans les pays où ils résident habituellement. Pour servir cet objectif, le Haut Commissariat cherche également à forger des partenariats avec des institutions de la société civile.

Informations financières

Les besoins financiers du HCR dans la région ont considérablement augmenté au cours des dernières années

en raison de la situation en Iraq. En 2009, tous les besoins en rapport avec les réfugiés irakiens seront pris en charge dans le cadre d'un programme supplémentaire. Le programme supplémentaire pour la situation somalienne comporte également une composante budgétaire destinée à des activités au Yémen.

Le Budget-programme annuel pour 2009 demeure relativement stable. C'est en Israël et au Yémen que les besoins chiffrés dans ce budget connaissent la plus forte hausse, du fait de la nécessité de consolider les effectifs pour faire face à l'afflux croissant de demandeurs d'asile dans ces pays.



Budget (dollars E.-U.)						
Pays	2008			2009		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Arabie saoudite	2 286 449	300 000	2 586 449	2 430 997	394 909	2 825 906
Égypte	5 002 166	2 798 471	7 800 637	5 920 580	3 867 787	9 788 367
Émirats arabes unis	3 220 876	0	3 220 876	3 205 263	0	3 205 263
Iraq	632 337	51 189 623	51 821 960	666 701	75 806 938	76 473 639
Israël	723 075	0	723 075	2 176 844	0	2 176 844
Jordanie	1 266 529	50 884 309	52 150 838	1 846 833	44 966 843	46 813 676
Liban	3 019 565	6 548 991	9 568 556	2 650 476	6 566 945	9 217 421
République arabe syrienne	1 750 058	128 807 716	130 557 774	2 088 608	127 714 185	129 802 793
Yémen	6 713 913	6 553 946	13 267 859	18 930 355	13 441 080	32 371 435
Activités régionales ¹	0	5 571 625	5 571 625	0	17 415 886	17 415 886
Total	24 614 968	252 654 681	277 269 649	39 916 657	290 174 573	330 091 230

¹ Inclut les activités d'appui régional pour l'approvisionnement et le stockage, ainsi que pour les solutions durables.

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes du HCR.